



**Division Politique de produits et Substances chimiques
Service Biocides**

Votre lettre du:

Votre référence:

Notre référence: **MRB//2015/4075/1/162**

Date: **02-06-2015**

Annexe(s):

GROUP RIEM S.P.R.L.
Chaussee de Charleroi 226
BE 5140 LIGNY

Téléphone:

Fax: **0032 (0) 2 524 96 03**

E-mail: **amina.mougas@sante.belgique.be**

Objet: Correction d'usage pour le produit: Ti-Tox Total avec Esbiothrin

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'acte d'autorisation relatif à votre produit **Ti-Tox Total avec Esbiothrin**.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 07/10/2019 ou jusqu'à la date d'approbation de la dernière substance active pour le type de produit 18 conformément au règlement (CE) nr 528/2012.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Chef de service biocides
H. Vanhoutte



ACTE D'AUTORISATION
Modification de l'usage

Vu la demande d'autorisation introduite le 22/10/2014

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

Ti-Tox Total avec Esbiothrin est autorisé conformément à l'article 9 de l'arrêté royal du 8 mai 2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 07/10/2019 ou jusqu'à la date d'approbation de la dernière substance active pour le type de produit 18 conformément au règlement (CE) nr 528/2012.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2. Les dispositions imposées par l'article 36, §5 de l'arrêté royal du 8 mai 2014 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

GROUP RIEM S.P.R.L.

Numéro BCE: 0406.790.284

Chaussée de Charleroi 226

BE 5140 LIGNY

Numéro de téléphone: +32 (0)71/81.34.34 (du responsable de la mise sur le marché)

- Appellation commerciale du produit: Ti-Tox Total avec Esbiothrin
- Numéro d'autorisation: 4601B
- But visé par l'emploi du produit: insecticide
- Forme sous laquelle le produit est présenté: AE - générateur aérosol



- Teneur et indication de chaque principe actif:

Esbiothrine (CAS 260359-57-7): 0.18 %
Perméthrine (CAS 52645-53-1): 0.25 %

- Autres substances dangereuses:

Piperonyl butoxyde (CAS 51-03-6)

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé:

18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Exclusivement autorisé pour combattre les insectes volants, les insectes rampants par application localisée aux endroits où ceux-ci se réfugient, les mites, la vermine dans le terreau des plantes d'appartement, les insectes xylophages à l'exception des termites et les puces dans l'habitat de l'animal domestique (paniers, coussins, ...).

- Date limite d'utilisation: (Date de production + 60mois)
- Symboles de danger, indications de danger et conseils de sécurité selon la directive 67/548/CEE:

Code	Description	Pictogramme
F+	Extrêmement inflammable	
N	Dangereux pour l'environnement	
Xi	Irritant	

Code	Description
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R12	Extrêmement inflammable
R38	Irritant pour la peau



- o Pour le grand public et usage professionnel :

Code	Description
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout
S9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
S51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S23	Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S2	Conserver hors de portée des enfants
S25	Eviter le contact avec les yeux
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
S21	Ne pas fumer pendant l'utilisation
S56	Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux
	<p>Pendant l'application jusqu'au séchage complet, éviter la présence de feu ouvert</p> <p>Récipient sous pression. à protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Ne pas percer ou brûler même après usage. Contient de la perméthrine et un mélange de parfum. Peut déclencher une réaction allergique</p> <p>Ne pas mettre les denrées alimentaires et leurs matières premières en contact avec des surfaces traitées à moins que celles-ci aient été soumises à un nettoyage efficace.</p> <p>Recouvrir les aliments, les ustensiles de ménage et les aquariums, arrêter les pompes d'aquarium.</p>

- Symboles de danger, indications de danger et conseils de sécurité selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH02	
SGH07	
SGH09	



Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Réceptacle sous pression: Peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Code EUH	Description EUH
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
EUH208	Contient de la perméthrine et un mélange de parfum Peut produire une réaction allergique

o Pour le grand public et l'usage professionnel :

Code P	Description P
P102	Tenir hors de portée des enfants
P201	Se procurer les instructions avant utilisation
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Mode d'emploi:

o Pour le grand public et usage professionnel :

Agiter avant l'emploi. La lutte contre les insectes à l'intérieur des habitations est limitée à des applications locales.

- Insectes volants : mouches, moustiques, guêpes, ... et insectes rampants : cafards, fourmis, punaises, blattes, araignées, ... : vaporiser aux endroits infestés une fois par semaine.
- Anti-mites : vaporiser une fois par semaine dans les coins des armoires.
- Vermine dans le terreau des plantes d'appartement : vaporiser dans le terreau après avoir arrosé de manière à obliger la vermine se trouvant dans le terreau à remonter à la surface. Veillez cependant à ne pas vaporiser Ti-Tox Total avec Esbiothrin sur la plante, mais uniquement sur le terreau.
- Insectes xylophages : lire la notice explicative.
- Pucès dans l'habitat de l'animal domestique : traiter niches, paniers, coussins, volières et cages utilisés par l'animal.



§4. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet acte d'autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- La notice doit être rédigée selon les instructions du Centre Antipoisons.
- Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 67§1 de l'AR du 22/5/2003 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011 susvisé.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au CA est obligatoire conformément à l'AR à l'article 44 de l'AR du 22/05/2003. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- En vue d'éviter une confusion avec l'ancien produit, le mot "Esbiothrin" dans le nom du produit doit être dans une taille de caractère équivalente aux autres mots du "Ti-Tox Total".
- Pour le produit existant autorisé avec le numéro d'autorisation (4601B) pour lutter contre les ectoparasites des animaux domestiques, les délais suivants de liquidation et d'utilisation des stocks sont accordés :
 - Pour l'élimination ou pour le stockage et la mise sur le marché des stocks existants : jusqu'au 31/05/2014.
 - Pour l'utilisation des stocks existants : jusqu'au 31/05/2015.
- Ce produit ne peut en aucun cas être appliqué sur les animaux.

§5. Classification du produit:

Pas classé

- Danger selon la directive 67/548/CEE:

Code	Description
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
F+	Extrêmement inflammable

- Danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H315	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
H411	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 2
H222 + H229	Aérosol inflammable - catégorie 1
H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3



§6. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 5,0

Bruxelles,

Autorisé le 21/12/2001
Prolongé le 16/01/2004
Prolongé le 19/07/2004
Modifié le 04/08/2006
Modifié le 07/10/2008
Modifié le 26/11/2008
Modifié le 06/04/2009
Renouvelé le 07/10/2009
Modifié le 22/10/2009
Modifié (stabilité) le 04/12/2009
Modifié et prolongé le 28/04/2010
Changement de la durée de conservation le 19/05/2011
Changement de la durée de conservation le 18/04/2012
modification: chats interdit 31/05/2013
Modification usage animaux domestiques retiré 28/11/2013
Classification selon CLP-SGH le 16/07/2014
Modification de l'usage le **02-06-2015**

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Chef de service biocides
H. Vanhoutte



